

Thèses SSPS pour la législature 2023 - 2027

Assurer la qualité de la santé plutôt que rationner

La SSPS se définit comme une plate-forme indépendante qui contribue au développement du système de santé publique suisse. Cela suppose également une politique de santé qui crée les conditions cadres pour une compréhension globale de la qualité de la santé des personnes en Suisse. Par qualité de la santé, la SSPS entend :

- aussi bien l'état de santé que les compétences et les perspectives de la population suisse en matière de santé,
- la qualité des résultats, des indications, des structures et des processus établis par les acteurs du système de santé et des interactions entre elles, et
- l'efficacité et l'efficience des politiques de santé à tous les niveaux de l'État et dans tous les domaines.

En vue de la législature 2023 – 2027, la SSPS axe son travail sur les thèses suivantes :

1. Des solutions de financement intelligentes permettent de guider les comportements.

Ce qui est nécessaire :

- des solutions de financement uniformes, indépendamment du type et du lieu de traitement,
- des prix et des tarifs économiques,
- la révision des structures et processus institutionnels sous l'angle de leur efficacité et de leur efficience.

Ce qu'il faut éviter :

- des financements mixtes et opaques et des responsabilités imprécises qui renchérisse le système de santé et donnent lieu à des incitations indésirables.

2. Les ressources et une utilisation ciblée de celles-ci sont des facteurs clés.

Ce qui est nécessaire :

- une focalisation de la politique sur l'allègement des charges administratives,
- la prise de responsabilité et l'interconnexion des acteurs,
- des incitations ayant un effet durable,
- un accès abordable pour tous en vue d'assurer la continuité des soins plutôt que des interventions limitatives,
- le développement continu de la formation et du perfectionnement du personnel spécialisé et une répartition adéquate de ses tâches.

Ce qu'il faut éviter :

- la raréfaction des ressources entraîne déjà des pénuries qui ne feront que s'aggraver à l'avenir, que ce soit pour le personnel de santé (médical, thérapeutique et infirmier), pour les médicaments et le matériel médical.

3. Réglementer de manière centralisée ce qui est central et de manière décentralisée ce qui ne l'est pas.

Ce qui est nécessaire :

- lorsque les différences cantonales entravent la qualité des soins ou la mobilité des patients et des acteurs du système de santé, il convient d'établir des règles centralisées. La qualité doit être mesurable et accessible à tout le monde.

Ce qu'il faut éviter :

- en revanche, lorsque les valeurs régionales et l'initiative personnelle sont essentielles, il convient de renoncer à une réglementation centralisée.

4. Inclure la prévention dans la politique de santé.

Ce qui est nécessaire :

- une politique de prévention efficace et performante fait partie intégrante de la politique de santé, implique tous les acteurs et mise sur la détection précoce des maladies, la promotion de la santé, la réduction des risques ainsi que des interventions dans d'autres domaines politiques.

Ce qu'il faut éviter :

- la réduction de la prévention à des interdictions et au subventionnement de projets coûteux et peu efficaces élaborés de manière unilatérale par des institutions isolées.

5. Mettre en place des instruments modernes.

Ce qui est nécessaire :

- le déploiement, la mise en œuvre et le financement centralisés de l'infrastructure numérique de base du système de santé,
- un accès rapide et fondé sur des données probantes aux processus et aux technologies novateurs.

Ce qu'il faut éviter :

- les réglementations qui freinent ou empêchent le développement et l'innovation dans l'écosystème des données.

Révision PhL 23.12.2023

29.11.2023 GS V5